



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 Décembre 2023

Délibération n°FP-07/12/23-4

Objet : Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe dans le cadre d'un avancement de grade et suppression d'un poste d'adjoint d'animation

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 29 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Raymond ZINGRAFF, Maire**

Etaient présents : Raymond ZINGRAFF, Elisabeth DUBOIS, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Régis GOFFART, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Monika MAYEUX, Jean-Pierre DAMIENS

Etaient représentés : Christophe LECOSSIER donne procuration à Thierry COCHON, Jean-Marc GOSSELIN donne procuration à Elisabeth DUBOIS, Julie LAI donne procuration à Colette DESZCZ, Adeline COCHETEUX donne procuration à Raymond ZINGRAFF, Alexandre LECAT donne procuration à Régis GOFFART, Jean-Pierre LAUDE donne procuration à Jean-Pierre DAMIENS, Yves MAILLARD donne procuration à Monika MAYEUX

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- La création, à compter du 1^{er} septembre 2024, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
- La suppression en conséquence d'un emploi à temps complet d'adjoint d'animation
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- De modifier comme suit le tableau des emplois

Emplois permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Temps de travail hebdomadaire moyen
Administratifs					
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1		
Rédacteur	B	1	0		
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C3	1	1		
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C2	1	0		
Adjoint administratif	C1	1	1		
Techniques					
Adjoint technique	C1	4	2	1	24h
Adjoint technique principal 2 ^e classe	C2	3	3		
Animation					
Animateur principal 2e classe	B	1	0		
Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	C2	2	2		
Culture					
Adjoint du patrimoine	C1	1	1	1	12h30

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signée le 11 décembre 2023
Transmis en préfecture le 12 décembre 2023
Publié sur le site le 12 décembre 2023